

Critères de segmentation Responsabilité civile

Conformément à l'article 45 de la loi du 4 avril 2014 sur les assurances, vous trouverez ci-dessous un résumé des critères de segmentation.

ACCEPTATION

Comment Optimco SA détermine-t-elle si vous pouvez souscrire une police Responsabilité civile ?

- Si vous obtenez un résultat négatif pour l'un des facteurs ci-dessous, vous pouvez ne pas être accepté ou l'être à des conditions plus strictes.
 - Sinistralité
 - Historique d'assurance
 - Degré de bonus-malus
 - Interdiction de conduire
 - Véhicules spéciaux (par exemple, voiture de sport, véhicules de transport de passagers payants, etc.)
- Pour des raisons organisationnelles et stratégiques, Optimco ne commercialise ses produits qu'en Flandre et en Wallonie, à l'exclusion des régions de Bruxelles, Mons, Charleroi, Namur et Liège.

TARIFS

Comment Optimco SA détermine-t-elle votre prime ?

- Domicile

Nous avons réparti les communes en différentes zones sur la base de la sinistralité.
- Âge et expérience de conduite

Un jeune conducteur possédant une expérience limitée de la conduite présente une probabilité de sinistre plus importante.
- Sinistralité et bonus-malus

Selon nous, un bon conducteur n'a pas à payer pour le comportement antisocial des chauffards. Plus longtemps vous êtes assuré sans sinistre, plus votre prime devient avantageuse.
- Type de véhicule

Une voiture particulière ne présente pas le même risque qu'un camion léger, une motocyclette, etc.
- Puissance du véhicule (kiloWatt)

La prime de responsabilité civile varie proportionnellement à la puissance du véhicule.
- Utilisation du véhicule

Le véhicule est-il utilisé à des fins professionnelles ou uniquement à des fins privées et pour les déplacements domicile-travail ? L'utilisation professionnelle du véhicule augmente le degré du bonus-malus de 3 échelons.

- Le nombre de sièges supplémentaires dans le véhicule et/ou l'utilisation d'une remorque peuvent augmenter la prime.